|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** | | |
| Circulaire administrative  **CA/268** | | Le 23 juin 2023 |
|  | | |
|  | | |
| **Aux Administrations des États Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications** | | |
|  | | |
|  | | |
| Objet: | **Troisième atelier interrégional de l'UIT sur les travaux préparatoires en vue de la CMR-23 Genève, 27-29 septembre 2023** | |
|  |
|  |
|  | | |

Le Bureau des radiocommunications de l'UIT a l'honneur, par la présente Circulaire administrative, d'inviter votre Administration ou votre organisation à assister au troisième atelier interrégional de l'UIT sur les travaux préparatoires en vue de la CMR-23, qui est organisé en application de la Résolution **72 (Rév.CMR-19)**.

L'atelier sera présidé par Mme Cindy-Lee Cook, Présidente de la Réunion de préparation à la Conférence de 2023 (RPC-23). Il se tiendra au siège de l'UIT à Genève, en présentiel, avec la possibilité de participer à distance, du 27 au 29 septembre 2023. La séance d'ouverture débutera à 9 h 30 le 27 septembre 2023.

Les informations les plus récentes sur l'UIT et les travaux préparatoires à l'échelle régionale en vue de l'AR-23 et de la CMR-23 seront présentés lors de cet atelier. Ce dernier portera sur les questions figurant à l'ordre du jour de la CMR-23, et permettra aux participants de mieux comprendre les solutions possibles identifiées à ce stade par les groupes régionaux pour traiter les points de l'ordre du jour de la CMR-23 et les questions associées, y compris l'adjonction de références aux parties pertinentes du Rapport de la RPC à la CMR-23, ainsi qu'aux études préparatoires de l'UIT-R les plus récentes. Il sera également l'occasion d'échanger des informations sur les vues, les positions et/ou les propositions communes des entités concernées.

À cette fin, les participants, en particulier les groupes régionaux, sont invités à soumettre des contributions en anglais à l'atelier. Ces contributions peuvent être soumises par courrier électronique au secrétariat du BR ([brmail@itu.int](mailto:brmail@itu.int)), d'ici **au 18 septembre 2023 au plus tard**. Veuillez noter que ces contributions ne seront pas traduites et seront téléchargées sur le site web de la manifestation, afin d'être utilisées comme référence pendant les discussions.

Site web

Tous les renseignements utiles concernant l'atelier (programme, documents, inscription et participation) figureront sur le site web suivant:

[www.itu.int/go/ITU-R/wrc-23-irwsp-22](http://www.itu.int/go/ITU-R/wrc-23-irwsp-22)

Ces renseignements pouvant être mis à jour ou complétés sans notification, nous vous recommandons de consulter régulièrement ce site web.

Programme, format et horaire

Le programme de cet atelier sera disponible sur le site web mentionné ci-dessus et sera actualisé à mesure que parviendront des informations nouvelles ou modifiées. Conformément à la Résolution 167 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires, l'atelier se déroulera sans document papier.

Interprétation et langues

L'atelier se déroulera avec interprétation dans les six langues officielles.

Inscription/Demande de visa/Hébergement

L'inscription à cette manifestation est obligatoire et se fera exclusivement en ligne, par l'intermédiaire des coordonnateurs désignés chargés de l'inscription aux manifestations de l'UIT-R. **Les participants doivent en premier lieu remplir un formulaire d'inscription en ligne, puis soumettre leur demande d'inscription pour approbation au coordonnateur correspondant.** Pour ce faire, les participants doivent disposer d'un compte de l'UIT.

Lors de votre inscription à la manifestation, veuillez tenir dûment compte des informations relatives aux mesures sanitaires actuelles, qui sont indiquées sur le site web de l'UIT consacré aux [mesures de protection contre le COVID-19](https://www.itu.int/security/covid19).

Il est vivement recommandé aux participants de **s'inscrire à l'avance** et d'indiquer **s'ils ont l'intention d'assister à l'atelier en personne ou à distance**, mais également de consulter les informations concernant la sûreté et la sécurité, qui sont régulièrement mises à jour, avant d'organiser leur voyage s'ils choisissent de participer à la manifestation en présentiel.

On trouvera la liste des coordonnateurs désignés pour l'UIT-R (accès réservé aux utilisateurs de TIES) ainsi que des précisions au sujet de ce nouveau système d'inscription aux manifestations, des demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa, des réservations d'hôtel, etc., à l'adresse suivante: [www.itu.int/en/ITU-R/information/events](http://www.itu.int/en/ITU-R/information/events).

Veuillez noter que pour les manifestations se tenant à Genève, les demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa doivent être présentées dans le cadre de la procédure d'inscription en ligne et que leur traitement peut prendre jusqu'à 21 jours. Veuillez consulter la page suivante: [https://www.itu.int/en/ITU-R/information/events/Pages/visa.aspx](https://www.itu.int/fr/ITU-R/information/events/Pages/visa.aspx).

Pour toute question concernant l'inscription à cette manifestation, veuillez envoyer un courriel à l'adresse [ITU-R.Registrations@itu.int](mailto:ITU-R.Registrations@itu.int).

Modalités de connexion aux séances de l'atelier pour la participation à distance

L'accès aux séances de l'atelier est limité aux seuls participants inscrits à la manifestation. Les délégués qui souhaitent se connecter à distance à l'atelier peuvent accéder aux séances depuis la page web des manifestations virtuelles à accès limité, à l'adresse:

[www.itu.int/en/events/Pages/Virtual-Sessions.aspx](http://www.itu.int/en/events/Pages/Virtual-Sessions.aspx)

Il sera possible de se connecter aux séances virtuelles 30 minutes avant l'heure de début de chaque séance.

Diffusion sur le Web

Pour les personnes souhaitant suivre les débats de l'atelier à distance, les séances seront diffusées en mode audio sur le web, grâce au service de radiodiffusion Internet de l'UIT (IBS). Les participants n'ont pas besoin de s'inscrire à l'atelier pour pouvoir suivre les débats sur le web; toutefois un [compte TIES](https://www.itu.int/en/ties-services/Pages/default.aspx) est nécessaire.

Organisation d'un atelier virtuel en cas d'aggravation des conditions sanitaires liées au COVID-19

En cas d'aggravation des conditions sanitaires liées au COVID-19, les organisateurs informeront tous les participants de la tenue éventuelle d'une manifestation virtuelle en temps opportun, au moyen d'un Addendum à la présente Circulaire administrative.

Pour tout complément d'information concernant le troisième atelier interrégional de l'UIT sur les travaux préparatoires en vue de la CMR-23, veuillez-vous mettre en rapport avec M. Philippe Aubineau, Conseiller pour la RPC, Bureau des radiocommunications (courriel: [philippe.aubineau@itu.int](mailto:philippe.aubineau@itu.int)).

Mario Maniewicz  
Directeur